



08.04.2021

Informations destinées aux parents

dont les enfants sont pris en charge dans les garderies ou dans les crèches

Informations destinées aux organismes responsables, à la direction et au personnel

des garderies et des crèches

Accueil de jour des enfants et autotests à partir du 12 avril 2021

L'accueil de jour des enfants en Rhénanie du nord Westphalie continuera à être restreint après le 11 avril 2021. Les consignes données dans la communication officielle du 26 mars 2021 restent en vigueur.

À partir du 12 avril 2021, l'accueil restreint des enfants s'accompagnera d'une offre complète de tests. Des autotests seront mis à la disposition de tous les enfants et de tous les employés des garderies et des crèches de toute la région. Les enfants seront testés à la maison par leurs parents. L'utilisation de l'autotest se fait sur la base du volontariat. Cependant, outre les mesures d'hygiène qui doivent continuer à être strictement respectées et la vaccination des employés des garderies et des crèches, la possibilité de se tester constitue un nouvel élément important pour améliorer encore plus la protection sanitaire et la protection contre les infections. Cela permettra de maintenir l'accueil des enfants dans les garderies et dans les crèches. Les vaccinations se poursuivront selon les directives du ministère du travail, de la santé et des affaires sociales.

La présentation d'un résultat de test n'est pas une condition préalable à la prise de service d'un employé, ni à la prise en charge d'un enfant.

Informations sur les autotests

Des tests, que l'on nomme tests antigéniques rapides, seront livrés. Au bout de 15 minutes, ils indiquent si une personne est infectieuse au moment du test. Les tests commandés par le MKFFI sont des tests destinés à l'usage personnel, approuvés par l'Institut fédéral des médicaments et des dispositifs médicaux pour un usage personnel par des personnes non-initiées. Les autotests fournis s'effectuent à l'aide d'un prélèvement dans la région antérieure du nez. Le mode d'emploi fourni contient un code QR renvoyant à cette vidéo de formation :

https://h5.9fm.cn/jssg46?url=e666G_bDxSP2G

Le mode d'emploi peut également être téléchargée ici :

<https://www.mkffi.nrw/corona-aktuelle-informationen-fuer-die-kindertagesbetreuung>

Mise à disposition et ampleur des autotests

À partir du 12 avril 2021, les premiers autotests seront distribués aux structures d'accueil et aux employés par les organismes responsables et les bureaux du ministère de la jeunesse. Parallèlement, d'autres distributions destinées aux institutions seront effectuées. Pour les garderies, la livraison se fera par les bureaux du ministère de la jeunesse. Le ministère a commandé les tests en quantité suffisante. Cependant, il n'est pas exclu qu'il y ait du retard ou que la quantité livrée diffère légèrement de la quantité commandée.

Deux autotests sont prévus par personne et par semaine, aussi bien pour les employés que pour les enfants. La distribution des tests aux employés et aux parents se fait sous la responsabilité de l'institution.

Dans un premier temps, des emballages contenant cinq tests seront mis à disposition. Ils devront être distribués en conséquence. Par la suite, des emballages individuels seront livrés.

Lieu et moment des autotests volontaires

Les employés doivent convenir avec l'organisme responsable du lieu et du moment des autotests. Les employés indépendants des garderies font l'autotest sous leur propre responsabilité.

Les parents testent leurs enfants à la maison à l'aide des autotests mis à leur disposition et décident, sous leur propre responsabilité, quand les enfants seront testés.

Gestion des résultats des tests

Lorsqu'un test est positif, les employés ou le personnel de la garderie ne sont pas autorisés pas s'occuper des enfants. Les enfants testés positif ne sont pas autorisés à venir à la garderie.

Un test positif n'est soumis à aucune déclaration auprès des autorités sanitaires. Cependant, un test PCR doit être effectué immédiatement dans un centre de test ou chez le médecin traitant. Tous les contacts doivent être évités jusqu'à la date du test et une quarantaine à la maison doit être mise en place. Si le test PCR est positif, d'autres mesures doivent être prises conformément aux règlements de la région ou aux décisions des autorités compétentes locales. Cela est également valable pour le retour de l'enfant à la garderie et pour la reprise des activités des employés.

**Ministère de la jeunesse, de la famille de l'immigration et
de l'intégration de la région Rhénanie du nord Westphalie**